

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet immobilier, Rue de Launay - CHILLY-MAZARIN

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ALTAREA COGEDIM IDF

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Justine PACHAUD - Directrice d'Agence

RCS / SIRET

8	1	0	9	2	8	1	3	5	0	0	0	4	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	Sur le territoire de la commune de Chilly-Mazarin, réalisation d'un projet immobilier de 17 958 m ² SDP, constitué d'un bâtiment de 64 logements collectifs, un deuxième bâtiment collectif de 100 logements ainsi qu'une résidence sénior de 111 logements, une crèche et une maison de santé, le tout sur un terrain de 13 373 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est actuellement occupée par terrain vague enherbé et arboré, libre de toute occupation ne nécessitant pas de démolition correspondant à une friche.

Le projet prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier constitué de deux bâtiments :

- des logements collectifs (161 logements)
- une résidence seniors (111 logements)
- Une maison de santé
- Une crèche

Un sous sol commun à usage de parking ainsi que 20 places extérieurs.

Des jardins privatifs sont également prévus.

4.2 Objectifs du projet

Le projet va permettre la diversification du parc de logements sur le territoire communal, en renforçant la mixité sociale et intergénérationnelle.

L'opération immobilière va contribuer à la réalisation de logements locatifs sociaux et la commune pourra ainsi répondre aux obligations de l'article 55 de la loi SRU. La proportion de logements locatifs sociaux représente 40% des logements de l'opération.

Le projet porte sur la réalisation de 161 logements collectifs, de 9906 m² SDP:

Le projet porte également sur la réalisation d'une Résidence Services Seniors (RSS) de 5600 m² SDP (111 logements)
Le projet compte aussi une maison de santé de 500m²SU, une crèche et 280 places de stationnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet d'aménagement prévoit la construction de trois bâtiments de type R+4 édifié sur un niveau de sous-sol commun à usage de parking.

Des terrassement et réalisation de voiles par passe seront nécessaire compte tenue de la nature des terres
Les fondation pourront être par pieux ou radiers. Elle seront coulées après l'excavation.

La présence de la nappe aux alentours de 3,7 m de profondeur nécessitera la mise en place d'un rabattement de nappe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En entrant sur le site, nous accédons au premier bâtiment avec la maison de santé(500m²) au RDC et la RSS de 111 logements (5600 m² SDP). Ce bâtiment de 4 niveaux compte des places de stationnement au parking au sous sol.

Le deuxième bâtiment se trouve à une quinzaine de mètre du premier et compte 61 logements décomposés en 28 sociaux et 33 en accession(3814 m² SDP). Ce deuxième bâtiment de 4 niveaux compte aussi des places de stationnement au parking au sous sol.

Au nord du site, une voie de pompier longe le bâtiment du RSS pour aboutir à une voie de retournement entre les deux immeubles. Les terrasses et les jardins sont situés au sud du site.

Sur la partie Nord du site se trouve le troisième bâtiment comprenant 100 logements dont 40

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire ou PCVD
DLE dans le cadre du rabattement de nappe

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	13 373 m ²
Surface de plancher de 161 logements	9906 m ² SDP
Surface de plancher de 111 logement RSS	5600 m ² SDP
Hauteur maximum des bâtiments	R+4
Nombre de places de stationnement - stationnement en sous-sol	environ 280 places - environ 260 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

43 rue de Launay
CHILLY-MAZARIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 2°18'49."30 Lat. 48°42'30."08

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Znieff de type 1, "BASSIN DE RETENUE DE SAULX" est situé à 2,5km du site. Le Znieff de type 1, "LE COTEAU DES VIGNES" est situé à 4,8km site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de 2ème échéance (infrastructures routières dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an), approuvé le 25 avril 2016, Le PPBE portant sur les routes de compétence départementale de plus de 3 millions de véhicules par an, approuvé le 23 novembre 2015. Un Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement est en cours d'élaboration par la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay. La commune est aussi concernée par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'Aéroport d'Orly
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire de prélocalisation des zones humides du SAGE Orge-Yvette indique une probabilité moyenne de présence de zones humides sur le site.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune est couverte par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Vallée de l'Yvette, approuvé le 26 octobre 2006</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site BASIAS n'est référencé au droit du site. Toutefois, quelques sites industriels sont répertoriés aux alentours du site.</p> <p>Le site étudié ne fait pas partie de la base de données des sites et sols pollués, ou potentiellement pollués (BASOL). Dans un rayon de 1 km, aucun site BASOL n'est répertorié aux alentours du site.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun captage AEP d'eau souterraine ou périmètre de protection ne sont répertoriés sur la commune de Chilly-Mazarin.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site Natura 2000 recensé sur le territoire communal. Les sites Natura 2000 les plus proches sont à environ 17km du site.</p> <ul style="list-style-type: none"> - FR1100805 Mais des Basse Vallées et de la Juine et de l'Essonne - FR1110102 Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence d'une nappe a une profondeur de 3,7 m environ nécessite la mise en place d'un rabattement de nappe permettant de drainer les eaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réalisation des sous sol, le projet sera excédentaire en terres. Les terres acceptées en ISDI ne sont pas systématiquement des terres banalisables et leur réutilisation éventuelle doit être vérifiée et justifiée. Les remblais du site ne sont pas considérés comme des terres banalisables et ils feront l'objet d'une évacuation vers une filière adaptée dans le cadre de leur terrassement
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est située hors zone inondable et une sensibilité faible est retenue pour le risque de remontées de nappes. Concernant le risque de retrait-gonflement des argiles, le secteur est situé en aléa moyen à fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux pourront être à l'origine d'émissions de poussières. Une charte chantier à faibles nuisances sera mise en place pour limiter les l'envol de poussière sur le site et de minimiser au maximum les effets négatifs sur les habitations voisines. Les effets atmosphériques du projet seront limités aux effets induits par l'augmentation du trafic routier et au fonctionnement des systèmes de chauffage des futurs logements. Les polluants émis seront identiques à ceux présents sans toute zone urbanisée à vocation résidentielle.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet aura un faible impact sur la circulation dans le secteur et le niveau de service satisfaisant des carrefours va surement rester inchangé. Lors du chantier, la circulation des poids lourds sera importante sur les voies aux alentours du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En période de chantier, les nuisances sonores seront limitées par la mise en place de la charte chantier faibles nuisances. En période d'exploitation, le nouveau quartier va générer de nouvelles sources de bruit principalement liées au trafic induit par les déplacements. Le projet aura un effet modéré sur l'ambiance sonore. L'arrêté préfectoral de classement du réseau routier départemental identifie la RD 3118, la RD 120, la RD 165 et la RD 217 en catégories 3 et 4 selon les tronçons. Le site est localisé en zone "hors secteur de nuisance acoustique

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier induira un trafic routier susceptible de générer des nuisances sonores et vibratoires hors du site. Les riverains et les usagers des voies les plus proches pourront notamment être soumis à d'éventuelles vibrations lors de l'utilisation d'engins en limite de propriété. Des mesures vont être mises en place : - Respect des périodes de chantiers (arrêt des travaux les dimanches et jours fériés et les jours ouvrables de 20 h 00 à 7 h 00), - Prise en compte dans le plan d'installation de chantier, de l'éloignement des équipements mobiles et activités susceptibles d'engendrer des nuisances vibratoires vis-à-vis du voisinage immédiat.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier peut avec des éclairages puissants créer une pollution lumineuse. L'implantation et l'orientation des éclairages de chantier seront de façon à limiter l'éblouissement des riverains et des usagers des voies et des installations. Le projet engendre des émissions lumineuses du fait notamment de la mise en place de l'éclairage au niveau des espaces extérieurs privés qui seront aménagés. Afin de limiter la pollution lumineuse, les besoins et les niveaux d'éclairage seront ajustés selon les types d'espaces. Le projet aura un effet permanent faible sur les émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pourront être à l'origine d'émissions de poussières : Le cahier des charges de réalisation du chantier prendra en compte des contraintes d'envol de poussière qui seront imposées à l'entreprise travaillant sur le site afin de minimiser au maximum les effets négatifs sur les habitations voisines. Les polluants émis par le projet seront identiques à ceux présents dans toute zone urbanisée à vocation résidentielle. Les nouvelles constructions respecteront des normes d'isolation thermique.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le maître d'oeuvre veillera au respect des dispositions de gestion des opérations de manutention et de stockage des produits et à la bonne tenue du chantier. Les terres évacuées du site seront considérées comme des déchets. La quasi totalité des terres est admissible en installation de stockage pour déchets inertes. Le projet va induire une augmentation des déchets ménagers. Compte tenu de sa vocation résidentielle, aucun déchet dangereux ne sera produit sur le quartier. Un suivi des déchets du chantiers sera imposé.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	272 logements seront réalisés. L'ensemble immobilier va créer une mixité sociale et intergénérationnelle. Le projet permettra de renforcer le bassin d'emploi local et aura aussi des conséquences positives sur les commerces et les services déjà existants avec l'arrivée de nouveaux habitants.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas de projet localisé à proximité du site et qui remplit les conditions énoncées à l'article R. 122-5 du code de l'Environnement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets négatifs notables et les mesures prises :

- nuisances lors du chantier (émissions de poussières, bruits, vibrations) => mise en place d'un chantier à faibles nuisances
- impact sur le milieu naturel => mesure de précaution par rapport aux espèces exotiques envahissantes
- Déchets de chantier : Un suivi des déchets de chantier sera mis en place

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact puisque les différents effets du projet sur l'environnement ainsi que les mesures ERC ont été bien étudiés dans les études préalables effectuées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Etude de sol. GEOLIA. Avril 202
- Plan masse du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le, 30/07/2021

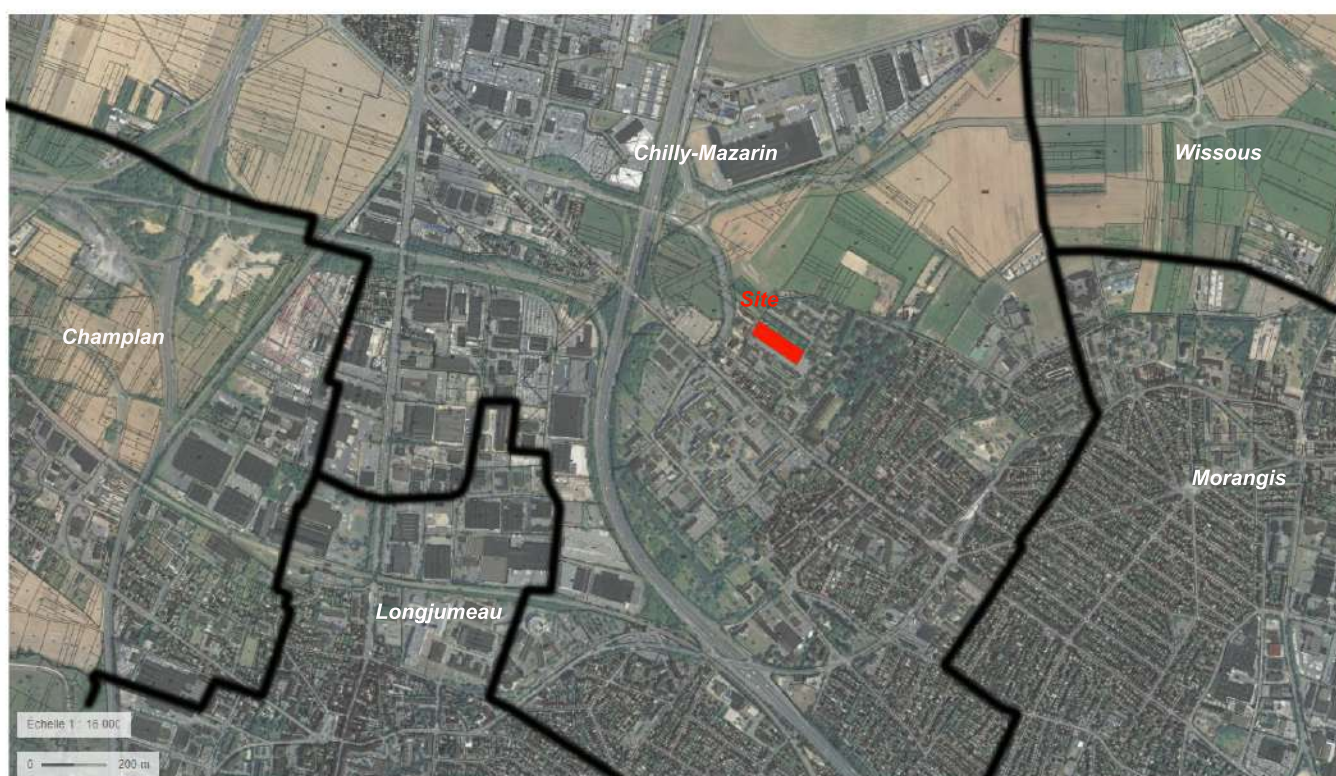
Signature


ALTAREA COGEDIM IDF
87, rue de Richelieu - 75002 PARIS
810 928 135 RCS PARIS - APE 6832A

Annexe 2

Plan de situation

Lorem ipsum



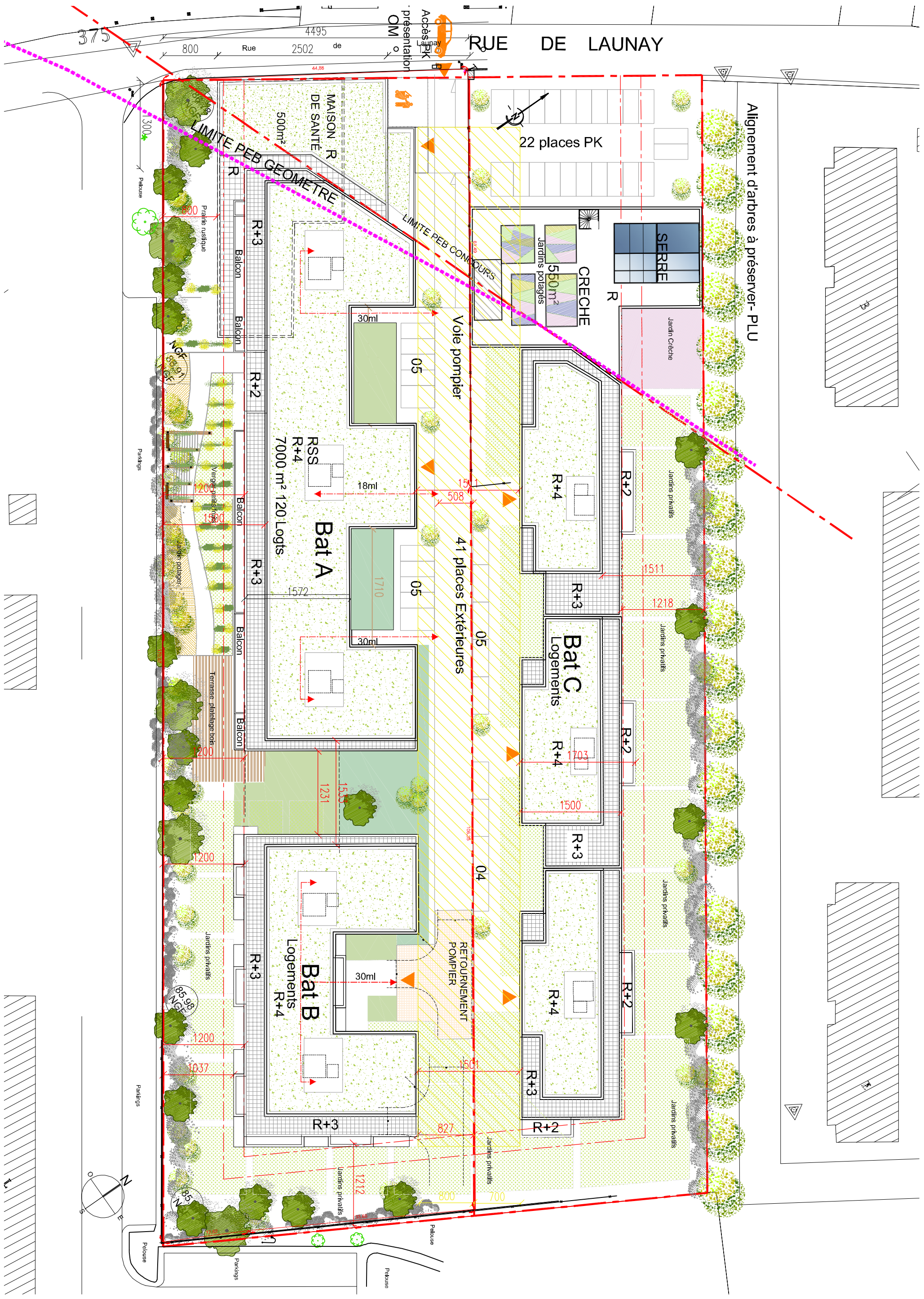
Annexe 3 : photographies du site



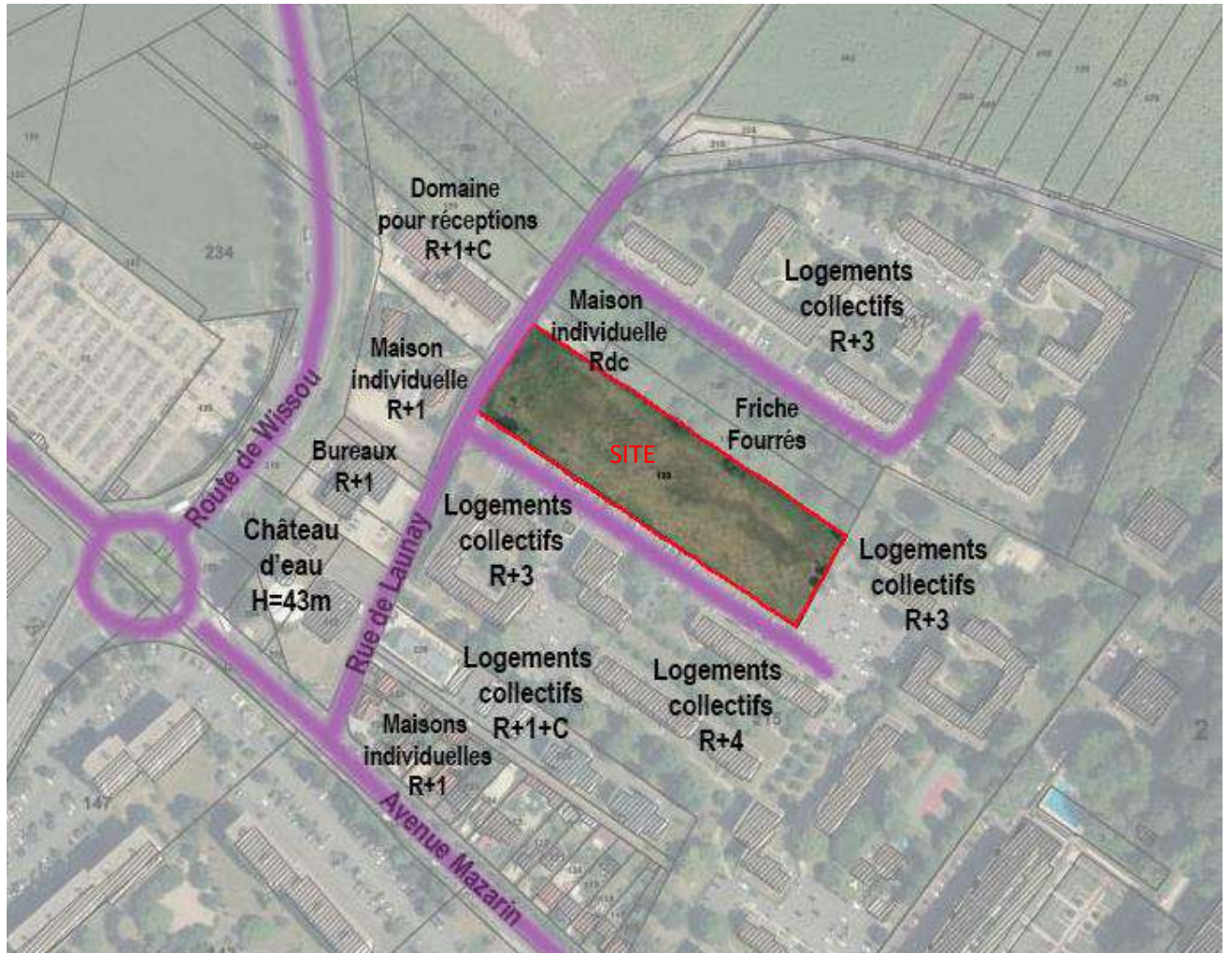
1



2



Annexe 5 : Abords du site





Rue de Launay : Logements collectifs

Château d'eau



Rue de Launay : Château d'eau, Maison individuelle



Rue de Launay : Friche, fourrés



Rue de Launay : Domaine Les Verges du Roy (Receptions)



Rue de Launay : Logements collectifs : Résidence du Cardinal



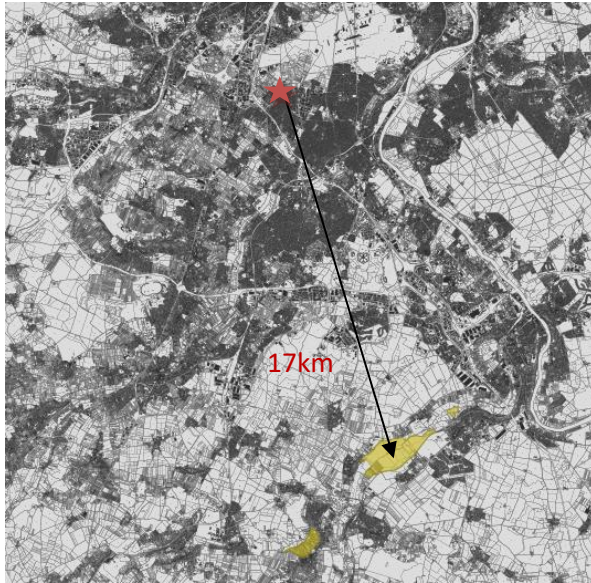
Rue de Launay : Logements collectifs récents

Annexe 6 : Distance du site par rapport à une zone Natura 2000

SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS

Identifiant : FR1100805

Nom : **Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne**



SITE NATURA 2000 DIRECTIVE OISEAUX

Identifiant : FR1110102

Nom : **Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte**

